

Les préalables et les logiques du nettoyage ethnique

« *L'idolâtrie de la race et du pouvoir d'État.* »

Edith Stein

Chapitre 1

De « l'ethnie », classification et hiérarchisation des peuples

L'élimination d'une catégorie de la population par le biais d'un nettoyage ethnique ne se conçoit, et ne peut se produire, qu'à partir du moment où la classification d'une population en groupes distincts est fonctionnelle. Or, la classification de la population en groupes distincts a toujours existé, mais les critères de classification ont évolué et la mise en exergue de l'ethnie est assez récente. On peut en fait imaginer autant de types de « nettoyages » que de catégories opératoires : confessionnelles, sociales, idéologiques, économiques, etc.

Classement et hiérarchisation de la population

Avant le XIX^e siècle, la classification de la population, au moins en Europe, s'effectuait suivant deux registres essentiels : les catégories sociales (noblesse, clergé et tiers état) et confessionnelles. Les classifications confessionnelles, la division de la population en fidèles de différentes religions, induisaient la possibilité de nettoyages confessionnels. Dans cette logique entrent indubitablement certains épisodes comme le massacre de la Saint-Barthélemy (1572) ou l'expulsion des musulmans et des juifs d'Espagne après la *Reconquista*.

La *Reconquista*, qui s'achève avec la conquête du Royaume de Grenade en 1492, a eu pour conséquence deux vagues principales d'expulsions. Tout d'abord, celle des musulmans récalcitrants et des Juifs Séfarades (en hébreu, *Séfarad* signifie Espagne) chassés immédiatement. Beaucoup de ces expulsés s'installèrent au Maroc, soit 250 000 personnes environ sur une population espagnole totale estimée à 6,5 millions. Cette première expulsion est suivie, en 1609, par celle des Morisques. On désignait sous cette appellation les cryptos musulmans : personnes officiellement converties au catholicisme, mais gardant des pratiques musulmanes et la langue arabe (de même des cryptos juifs restèrent en Espagne sous le nom générique de Marranes). Or, l'Inquisition, devenue partie intégrante de l'État espagnol en 1483, fait de la disparition de cette « nation » une priorité. Ainsi, le 22 septembre 1609, le roi Philippe II décrète l'expulsion des Morisques, les récalcitrants risquant la peine de mort. Tous leurs biens sont saisis par l'Inquisition. Ainsi, près d'un demi-million de personnes sont expulsées vers l'Oranais. Les trois-quarts périssent par noyade lors de leur déportation. De Zayas (1997, p. 14) fait de cet épisode la première cause de la décadence de l'Espagne. Il est vrai que, nonobstant des qualifications souvent élevées des expulsés, l'Espagne d'alors ne compte que huit millions d'habitants. Ces expulsions représentent donc le départ de 6,25 % de la population totale, ce qui est considérable¹. Par ailleurs, au-delà de l'épisode de la déportation, la royauté espagnole prit aussi le décret de « pureté du sang » (*limpieza de sangre*) par lequel, et jusqu'en 1865, toute personne désirant obtenir un poste rémunéré devait démontrer qu'aucun membre de sa famille depuis quatre générations n'était ni juif, ni musulman. Cette obsession de la pureté évoque bien sûr l'Allemagne nazie et le racisme occidental des XIX^e et XX^e siècles.

De nos jours, le nettoyage confessionnel n'a pas disparu, c'est même une pratique fréquente, mais les expulsions liées à des critères religieux sont intégrées dans le nettoyage ethnique. En effet, la religion est un des marqueurs ethniques les plus significatifs – un des paramètres qui fondent de manière tangible l'altérité ethnique ou nationale. De fait, la religion est le marqueur ethnique fondamental dans de nombreux conflits identitaires que ce soit en ex-Yougoslavie (Serbes et Macédoniens orthodoxes contre Croates catholiques ou Bosniaques et Albanais musulmans), Irlande du Nord (protestants contre catholiques), Indonésie et Philippines (musulmans contre chrétiens), etc. Il importe néanmoins de souligner que, si la religion est un marqueur, elle est souvent aussi un prétexte, un mode de mobilisation politique alors que l'aspect strictement religieux est souvent marginal dans les causes des affrontements.

1. Chiffres et dates : De Zayas (1997, p. 14) et Chaliand & al. (1991, p. 27).

La classification de la population en classes sociales induit la possibilité d'un nettoyage social. On retrouve la trace de nettoyages sociaux dans certains épisodes paroxystiques de la Révolution française (« *Ah ! Les aristocrates, on les prendra !* » disait la chanson...). L'idée de nettoyage social paraît illustrée par d'autres épisodes révolutionnaires tels que la lutte des Soviets contre les Koulaks (chap. 10). La formule de nettoyage social garde une pertinence contemporaine, elle a été utilisée à propos de situations de violence paroxystique dans les villes d'Amérique latine (Colombie, Brésil) pour décrire les rafles et assassinats des milices d'extrême droite contre les délinquants, les bandes d'enfants sans-logis, voire les gangs utilisant parfois une rhétorique d'extrême-gauche¹.

Le concept de nettoyage idéologique est assez récent. Il fait référence à l'éradication de groupes adhérant à des idéaux politiques considérés comme subversifs ou interdits. La terreur stalinienne en serait une illustration. Un autre cas exemplaire serait le génocide khmer rouge mené par Pol Pot et l'Angkar, l'organisation des Khmers rouges, au Kampuchéa démocratique, de 1975 à 1979. La « révolution khmer rouge » a en effet été l'occasion d'un génocide durant lequel environ la moitié des habitants du pays a été déportée, et plus du quart a succombé (Sliwinski, 1995). Lorsque les Khmers rouges ont pris le pouvoir en 1975, le pays comptait environ 7,5 millions d'habitants. Or, selon Marek Sliwinski, le pays a perdu environ deux millions d'habitants en 1979. Les « ennemis de classe » avaient été les premiers visés. Ces « ennemis » incluaient : militaires, policiers, fonctionnaires, « intellectuels » (personnes connaissant les langues étrangères ou portant des lunettes !) mais aussi citoyens (ainsi les 1 100 000 habitants de Phnom Penh furent déportés à la campagne), et membres des minorités ethniques (dont au moins 150 000 Vietnamiens et Chams). Plus que les exécutions, qui représentèrent tout de même 40 % des décès, la famine et la maladie ont été les premières causes de décès. Le génocide khmer, parce qu'il ne visait pas une ethnie en tant que telle (sauf les minorités, mais elles ne forment qu'environ 7,5 % des victimes), est à l'origine du concept de politicide créé par B. Harff et T.R. Gurr (1988) et qui désigne l'éradication d'individus en raison de leurs opinions idéologiques (réelles ou supposées).

Pour Rudolf Rummel (1994), ces politicides sont l'apanage des seuls régimes dictatoriaux, ou communistes. Néanmoins, le plan Condor, opération d'élimination des opposants de gauche, a été mené par les dictatures latino-américaines avec le soutien des États-Unis dans les années 1970-1980 et serait un politicide de droite — qui fit 30 000 « disparus » en Argentine. Ainsi, ces

1. « Nettoyage social en vue à Bogota », *Libération*, 2 août 2001.

nettoyages idéologiques paraissent bien plus comme le résultat de logiques d'appareils d'État poussées à leurs extrémités que d'une idéologie précise.

Enfin, le concept de nettoyage économique a aussi été mis en avant par exemple pour qualifier les expulsions de travailleurs étrangers devenus indésirables, dans les pays développés ou en voie de développement (Pérouse de Montclos, 1999). En 1983, le gouvernement du Nigeria a ainsi procédé à l'une des plus vastes opérations d'expulsion de travailleurs immigrés jamais organisée. Le président nigérian Shehu Shagari avait donné deux semaines aux immigrés illégaux pour quitter le pays. À l'époque, des dizaines de milliers de « bandits Ghanéens », suivant l'expression des autorités, avaient été arrêtées. Le décret n° 2, relatif à la sûreté de l'État et à la détention des personnes adoptées en 1984, autorisait le placement en détention arbitraire et illimitée de toute personne représentant « *une menace pour la sécurité ou l'économie du pays*¹ ». Au total, de 1983 à 1984, près de deux millions de personnes, dont environ la moitié de Ghanéens, auraient été expulsées. Dans le même registre, on peut signaler la volonté de l'Inde d'expulser les travailleurs clandestins Bangladeshis en 2003².

Punir les peuples : un phénomène ancestral

Expulsions et massacres de peuples indésirables sont des processus anciens. Tout au long de l'histoire, on trouve trace de pratiques *a priori* comparables à celles du « nettoyage ». Cependant, ces processus se sont déroulés avant que les concepts d'ethnie ou de nations ne prennent consistance, c'est pourquoi on les différenciera du nettoyage ethnique³.

L'*Iliade* ou la Bible décrivaient déjà des processus d'expulsion et d'extermination. Alfred Grosser (1989, p. 25) cite ainsi un extrait explicite du Deutéronome, dernier livre du Pentateuque : « *Les villes de ces peuples-ci, que le Seigneur ton Dieu te donne en héritage, sont les seules où tu ne laisseras subsister aucun être vivant (par comparaison avec celles où il faut tuer seulement les hommes et garder les femmes et enfants butin). En effet, tu voueras totalement à l'interdit le Hittite, l'Amorite, le Canaéen, le Perizzite, le Hivvite et le Jébusite... (XX, 16-17).* »

-
1. Amnesty International EFAI. Index AI : AFR 44/014/00.
<http://web.amensty.org/library/index/fraAFR440142000?Open&of=fra-NGA>.
 2. *Libération*, vendredi 14 février 2003.
 3. L'historien américain Andrew Bell-Fialkoff (1996) a dressé un ample tableau des violences commises contre les peuples dans un aperçu historique (pp. 7-50) qui embrasse près de trois millénaires. Un travail comparable mais ne portant pas le titre de nettoyage ethnique, et à ce titre moins ambigu, a été mené par M. Levene et P. Robert (1999). Mentionnons aussi les études monumentales de G. Richard, (1992) et I. Charny (2001).

Dans l'Orient ancien, il était courant d'emmener un peuple vaincu en captivité. Tel fut le cas, célèbre entre tous, des Juifs emmenés en captivité en 587 av. J.-C. par Nabuchodonosor, roi de Chaldée. À l'époque des grands empires, le bannissement de populations réfractaires est plus ou moins récurrent. On en trouve des exemples aussi bien dans l'empire byzantin, ottoman ou britannique. Il s'agit pour le pouvoir de peupler des secteurs stratégiques, de consolider des aires frontalières, ou de punir des populations récalcitrantes. Dans l'empire ottoman, les sultans déplacèrent des peuples (chrétiens ou musulmans) suivant la pratique du *sürgün* (littéralement, le « bannissement » en turc). À l'époque ottomane, le Chériat qui « *prescrit que si le rayah (sujet) chrétien tente, par le recours à des puissances étrangères, de transgresser les limites que leur ont fixé leurs maîtres musulmans et de se débarrasser de leur joug, ils doivent payer de leurs biens et de leurs vies, qui sont à la merci des musulmans* » (Dadrian, 1996, p. 259). Dans tous ces épisodes, le problème fondamental paraît bien lié à l'allégeance aux souverains plus qu'à une appartenance à telle ou telle ethnie.

La colonisation européenne a aussi engendré déplacements forcés et massacres de peuples. Parmi ces déportations, la « traite des Noirs » qui relève de considérations économiques, aurait concerné 13,2 millions d'individus (in Ferro, 2003, p. 106). D'autres épisodes évoquent des « proto-nettoyages » à consonance nationale. Tel est le cas du « grand dérangement », déportation de la population française de l'Acadie par les Britanniques en juillet 1755. Cette expulsion en masse concerna 11 à 13 000 personnes qui furent conduites à bord de 46 navires à destination de la Nouvelle-Angleterre puis de la Louisiane. Environ 7 à 8 000 personnes, soit 60 % des déportés, périrent en route — ceux qui atteignirent la Louisiane sont devenus les Cajuns (déformation du mot Acadiens)¹. D'une manière générale, la colonisation du continent américain a engendré un génocide global des Amérindiens, et ce processus relevait, en Amérique du Nord particulièrement, de la logique du « nettoyage ». La colonisation impliquait en effet d'accaparer les bonnes terres, d'en refouler les habitants initiaux par le massacre ou le confinement vers des espaces pudiquement appelés « réserves » (chap. 13). En Afrique, la colonisation européenne a aussi débouché, ponctuellement, sur de telles pratiques. La conquête de l'Algérie a été l'occasion de massacres et de refoulement dans le but d'accaparer les meilleures terres pour les colons (Le Cour Grandmaison, 2005). En 1904 et 1905, le massacre des Herreros par les Allemands dans l'actuelle Namibie paraît emblématique d'une conquête génocidaire. Helmut Bley (1971, pp. 163-

1. Chiffres fournis par la revue canadienne *Hérodote*. Ce taux de mortalité est supérieur à celui que connurent les « peuples punis » par Staline dans les années 1940. Voir le site : www.herodote.net/histoire07281.htm.

164) rappelle ainsi que le commandant général allemand du territoire soulignait dès le début du XX^e siècle que : « *la nation Herrero doit quitter le pays [...] Si elle ne le faisait pas, je l'y pousserais par la force.* » Il ajoutait : « *je crois que les Herreros doivent être détruits en tant que Nation* ». Sans multiplier les exemples, on voit que le spectre chronologique et spatial de ces pratiques est immense. Outre celui des limites, il pose aussi la question de la possibilité d'une comparaison. Existe-t-il une logique universelle permettant d'analyser tous ces épisodes ? Tous ces processus peuvent-ils être définis comme du nettoyage ethnique ? On a déjà souligné que cette politique paraît liée à l'édification d'États-nations, mais ces questions nous amènent aussi à l'interprétation du mot ethnisme.

Comment entendre le mot ethnisme ?

En français, le terme ethnisme est un terme flou, évoquant la tribu, désignant un ensemble de personnes qui « *se situe quelque part entre les groupes de parenté et les collectivités organisées en État* » (Chrétien & Prunier, 1999, p. 13). Par ailleurs, ce terme est souvent doté d'une connotation péjorative, au moins par rapport au mot nation. Le terme ethnisme, ou l'adjectif ethnique, sous-entendrait que le groupe concerné soit moins évolué qu'une nation – entendue comme stade supérieur de l'évolution politique des peuples. Or, dans l'expression de nettoyage ethnique, le terme ethnique doit être compris suivant l'approche nord-américaine contemporaine de ce terme, concept phénoménologique, plus vague que nation mais non péjoratif.

L'interprétation nord-américaine du terme « ethnisme »

L'adjectif ethnique dans l'expression qui nous intéresse stipule que l'on parle d'un groupe humain disposant de caractéristiques précises, en général d'ordre linguistique, confessionnel, culturel, ou parfois liées à l'épiderme comme en Afrique du sud au temps de l'apartheid. Il s'agit d'une interprétation anglo-saxonne relativement récente. « *Les premiers usages attestés du terme dans les sciences sociales remontent aux années quarante. Dans ces premières acceptions, l'ethnicité désigne simplement l'appartenance à un autre groupe qu'anglo-américain [...] et est utilisée comme une variable indépendante parmi d'autres (notamment la race ou la religion)* » (Poutignat & Streiff-Fenart, 1995, p. 22). À l'origine, le terme n'a donc pas, en américain, le caractère de catégorie générale et englobante qu'on lui donne aujourd'hui. « *Comme le remarque Sollors [1986] cet usage du mot "ethnic" pour désigner contrastivement et souvent négativement des peuples "autres" est congruent avec les racines étymologiques du terme ethnicité (ethnikos). Dans le monde grec, le terme "ethnos" faisait référence aux peuples barbares ou aux peuples grecs non organisés selon le modèle de la cité-État, alors que le terme latin ethnicus désignait,*

dans la tradition ecclésiastique du XIV^e siècle, les païens par opposition aux Chrétiens » (Poutignat & al., p. 23). Cette référence implicite aux étrangers prend évidemment une résonance particulière lorsqu'on envisage les prolégomènes du nettoyage ethnique. Il s'agit en effet d'un processus qui est aussi, par essence, pour celui qui le mène, une négation du droit des étrangers (ou décrits comme tels) à vivre sur un territoire. On est là, tout à la fois, aux racines de l'expression et du projet géopolitique.

Le concept d'ethnie s'impose aux États-Unis dans les années 1970, jusqu'à y devenir un poncif des sciences sociales. Cette carrière fulgurante « est corrélative de l'apparition soudaine, à la fin des années soixante, d'un type de conflits et de revendications qualifiées d'"ethniques" qui surgissent de façon simultanée dans les sociétés industrielles et [...] le Tiers-Monde, et se produisent aussi bien dans les nations dites pluriethniques que dans celles supposées culturellement homogènes [...] En 1974, A. Greeley estimait que, depuis la Seconde Guerre mondiale, les conflits ethniques avaient entraîné la mort de près de 20 millions de personnes ; à la même époque Connor calculait que près de la moitié des États du monde étaient, à des degrés divers, touchés par ce type de conflit, tandis que Daniel Bell, l'un des théoriciens les plus en vue de la "société post-industrielle", soutenait que [...] la compétition entre les groupes ethniques était désormais devenue la norme » (Poutignat & al., p. 25). L'idée s'impose donc que l'appartenance ethnique concurrence l'appartenance à la classe, sinon à la nation. Cette idée est d'ailleurs pertinente dans le cas du « nettoyage » : la nation (agrégation perçue comme supérieure) se protégerait en balayant les ethnies (catégories perçues comme inférieures, même si ses membres appartiennent souvent à des nations voisines).

Au-delà de cette représentation hiérarchisée, la notion d'ethnie paraît utilisable en tant que catégorie générique, adaptable à la diversité des situations décrites. « La vertu heuristique du concept d'ethnicité tiendrait précisément à ce qu'il autorise la mise en relation de phénomènes tenus jusqu'ici comme catégoriquement différents, tels que le tribalisme au Nigeria, le communalisme en Inde, ou le conflit linguistique au Canada. Cette prétention à l'universalité de leur objet par les spécialistes de l'ethnicité recouvre toutefois des conceptions sensiblement différentes de la spécificité du phénomène ethnique » (Poutignat & al., p. 27-28). Norman Naimark (2001, p. 5) souligne aussi la volatilité de la notion d'ethnicité, ainsi cite-t-il R.G. Grillo : « l'ethnicité résulte de l'action réciproque de groupes. Elle existe à l'intérieur des limites construites par les groupes eux-mêmes. D'importances égales, ces constructions changent avec le temps et mutent selon les circonstances à l'intérieur des sociétés. L'ethnicité, en d'autres termes, est spécifique à une période, un lieu et une culture et même tributaire des perceptions individuelles ».

Comme le formulent E. Hobsbawm et T. Ranger dans *L'invention de la tradition* (1983) à propos des nations, l'ethnicité est construite, contingente si l'on veut, et non pas immuable et transcendante. Telle est aussi l'opinion du sociologue italien, Silvio Marconi (2000) qui met en évidence le caractère artificiel des notions d'ethnie, de race et consécutivement de nettoyage ethnique. Marconi souligne surtout l'effet dévastateur du processus d'ethnisation de groupes sociaux dont le résultat le plus négatif est justement de mener, éventuellement, à des « nettoyages ». Comme pour la nation, il existe un débat opposant donc des « primordialistes » ou « essentialistes » pour qui l'identité des peuples est immuable, et découle de leur essence, et des « constructivistes » (Hobsbawm) pour qui celle-ci est un produit, le résultat de différentes pressions qui amènent le groupe à changer ses représentations, son regard sur lui-même et sur le monde.

Ethnie et nation

La question importante de la distinction entre nation et ethnie relève à la fois d'une hiérarchisation implicite entre ces deux termes et d'une relation différente au territoire. Si l'on s'en tient à une définition simple du groupe ethnique, il s'agit d'un ensemble d'individus – reconnu ou non comme un groupe national dans l'esprit de ses membres, des autres groupes ou dans celui de la communauté scientifique – dont les critères d'homogénéité sont généralement linguistiques, confessionnels, historiques, ou géographiques. Ce groupe dispose donc des éléments « objectifs » qui feraient de lui une nation¹. Les deux termes seraient alors synonymes. Dans son usage le plus courant dans les sciences humaines françaises, il est clair que le terme ethnie est perçu comme péjoratif. Qu'est-ce que la nation possède de plus ou d'autre ? Dans son interprétation « subjective », la nation permettrait justement de transcender les clivages ethniques. Elle constituerait un ensemble plus évolué par rapport aux nations objectives fondées sur des « marqueurs ethniques » et à eux subordonnées. Dans la vision française, la nation serait étrangère à la logique du « nettoyage ». Cette lecture apparaît cependant théorique. Si la France a posé des principes exemplaires, elle n'en a pas moins institué un apartheid en bonne et due forme en Algérie jusqu'en 1947, sinon en 1962, tout comme elle affirme que le français est la langue de la République – ce qui marginalise les citoyens ayant une autre langue maternelle. Combien de nations se vivent réellement au-delà

1. Il existe deux thèses définissant la nation. La thèse objective, d'inspiration allemande (Fichte, von Treitschke), tend à considérer comme nation toute population ayant des critères communs : langue, religion, histoire, territoire, etc. La thèse subjective, formulée en France (Sieyès, Renan), est fondée sur le désir d'une population donnée de vouloir vivre en commun. Pour Sieyès, la nation est constituée d'individus libres et égaux, indépendants mais unis par des besoins communs et la volonté de vivre ensemble. Ce que Renan reformula en parlant d'un « plébiscite de tous les jours ».